



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0001

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 067-216704585-20240124-2024DEL_0001-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0002

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter cette approbation, en raison de la défaillance du nouveau prestataire chargé de la transcription du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2023, lors de la prochaine séance.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **REPORTE** l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 à la prochaine séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0003

N° de feuillet :

3. Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, ce dernier est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat doit ainsi comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution budgétaire, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) (joint en annexe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et après en avoir débattu,

- DECIDE de prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 intervenu sur la base du rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 ci-annexé.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0004

N° de feuillet :

4. Programme Action Coeur de Ville 2 : convention 2023-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune ainsi que les communes de Bischwiller, Brumath, Haguenau et Val-de-Moder se sont engagées par convention en date du 11 décembre 2020 dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) issu de la loi portant sur l'Evolution du

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) visant à préserver et renforcer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs.

En 2023, le Gouvernement a décidé de prolonger jusqu'en 2026 un dispositif complémentaire à l'ORT dit Action Cœur De Ville (ACV) au moyen d'une phase dite ACV 2.

Ce dispositif a pour objectif de renforcer l'attractivité des cœurs de villes en mobilisant les moyens de l'Etat et de partenaires publics et privés pour permettre l'émergence de projets sur les thématiques de l'habitat, du commerce, des mobilités, du patrimoine, des services, de l'emploi et désormais, sur la transition écologique, fil conducteur de la période 2023-2026.

La commune de Haguenau ayant signé une première convention ACV en 2018, l'Etat a proposé d'y adjoindre les communes membres de l'ORT et de la modifier au moyen d'un avenant.

Pour la commune de Schweighouse-sur-Moder, ces modifications consistent :

1. La modification du périmètre dit ORT, à savoir le périmètre sur lequel la commune renforce l'attractivité commerciale grâce notamment à la mise en place de dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et favorise la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah, par l'ajout de la rue des Tailleurs et de l'exhaustivité de la rue du Général de Gaulle et de la route d'Ohlungen.
2. La création de fiches actions en vue de mobiliser les finances et l'accompagnement de partenaires publics et privés, sur les projets suivants :
 - le Programme d'Intérêt General (PIG) « Renov'habitat » renforcé,
 - l'animation d'un marché hebdomadaire,
 - la finalisation de l'aménagement de la rue du Maire Wendling par la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
 - une étude complémentaire portant sur l'aménagement du pôle Mairie-centre bourg,
 - l'extension du périscolaire par la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
 - la rénovation énergétique de bâtiments communaux restants et prévus au programme « Intracting »,
 - la désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école Marelle-Moulin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention susmentionnée selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 067-216704585-20240124-2024DEL_0004-DE

S²LO

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

S'LOW

ID : 067-216704585-20240124-2024DEL_0004-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0005

N° de feuillet :

5. Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables : résultats de consultation du public

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 30 novembre 2023, ce dernier avait autorisé le lancement d'une consultation des

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

administrés de la commune du 4 décembre au 18 décembre 2023 inclus par le biais du site internet de la commune et d'un recueil accessible aux heures ouvrées de la Mairie, sur un projet de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables tels que prescrit par la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « ENR ».

Ce projet n'ayant pas reçu de demandes de modifications, d'ajouts ou de suppressions de la part des administrés de la commune, il est envisagé d'adopter les zones d'accélération ou d'exclusions suivantes :

- Photovoltaïque : une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone d'activités et sur les parkings communaux de plus de 30 places de stationnement
- Solaire thermique : une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone d'activités
- Bois énergie : une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone d'activités et du bâti communal
- Chaleur fatale : une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone d'activités
- Géothermie profonde : pas de zone d'accélération – zone d'exclusion sur l'ensemble du ban communal
- Eolien : pas de zone d'accélération – zone d'exclusion sur l'ensemble du ban communal
- Hydraulique : pas de zone d'accélération – zone d'exclusion sur l'ensemble du ban communal
- Biogaz : pas de zone d'accélération – zone d'exclusion sur l'ensemble du ban communal
- Biocarburants : pas de zone d'accélération – zone d'exclusion sur l'ensemble du ban communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de zones d'accélération ou d'exclusion tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0006

N° de feuillet :

6. Convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la responsabilité élargie des producteurs, ces derniers, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

Ce éco-organisme perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, Citeo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus d'une durée minimale de deux ans, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

En contrepartie, la Collectivité assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le montant annuel prévisionnel de ce soutien est estimé à 17 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionné selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0007

N° de feuillet :

7. Budget participatif : lancement de la démarche et adoption d'un règlement

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé que les citoyens de la commune puissent s'impliquer directement en affectant une partie du budget d'investissement de la commune à des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés et choisis.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour ce faire, il est proposé de mettre en œuvre un Budget Participatif, visant à favoriser les initiatives des Schweighousiens en leur conférant un pouvoir de décision et des moyens dédiés.

Concrètement, il s'agit d'un outil favorisant la co-construction entre les élus, les agents de la collectivité et les citoyens.

Ainsi, après l'instruction technique des projets par la Commission Cadre de Vie / Démocratie Locale et les services de la commune, les porteurs de projets seront amenés à organiser une campagne de valorisation de leur projet auprès des Schweighousiens. Puis ces derniers seront amenés à voter pour les projets de leurs choix conformément au règlement ci-joint.

Le vote sera organisé physiquement, via une urne à la Mairie et électroniquement.

Pour l'année 2024, le montant alloué au budget participatif sera de 13 000 €, valable sur des dépenses d'investissement qui répondent à des besoins d'intérêt général et sur les thématiques du cadre de vie et aménagement de l'espace public, jeunesse et éducation, solidarité et santé, sports, culture numérique, prévention et sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'un budget participatif par la commune à hauteur de 13 000 € pour 2024,
- APPROUVE le règlement susmentionné,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0008

N° de feuillet :

8. Rénovation énergétique du groupe scolaire Marelle-Moulin

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée en partenariat avec la Banque des Territoires dans une opération de rénovation énergétique de sept de ses bâtiments communaux.

Conformément au programme établi et tel que présenté en Conseil Municipal du 26 mai 2021, il est ainsi envisagé de procéder à la rénovation énergétique de l'école Marelle-Moulin en 2024.

Les travaux consistent à travailler sur l'éclairage led de la partie école primaire du moulin, le désembouage et équilibrage du réseau de chauffage, la mise en place du plan de comptage Intracting, la reprise de la panoplie hydraulique, le reparamétrage de la régulation et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de liaison entre l'école maternelle et l'école primaire.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 220 K € HT et les frais de maîtrise d'œuvre à 16 K € HT.

Dans le cadre notamment des dispositifs de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 30 % au titre de la DSIL et à 20 % du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

La date de clôture des demandes de subventions au titre de la DSIL est fixée au 31 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0009

N° de feuillet :

9. Travaux de désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire Marelle-Moulin

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé en complément des travaux de rénovation énergétique de procéder à la désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école coté école primaire du Moulin.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Les travaux consistent à enlever les enrobés, à installer des pavés drainants en lieu et place des enrobés pour favoriser l'infiltration à la parcelle, de la plantation d'arbres et de massifs et la mise en place de bancs circulaires.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à environ 150 K € HT.

Dans le cadre notamment des dispositifs du Fonds vert, du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 20 % au titre du Fonds vert et à 60 % au titre de l'AERM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat (Fonds vert), de l'AERM et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0010

N° de feuillet :

10. Rénovation énergétique de la Villa

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est engagée en partenariat avec la Banque des Territoires dans une opération de rénovation énergétique de sept de ses bâtiments communaux.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Conformément au programme établi et tel que présenté en Conseil Municipal du 26 mai 2021, il est ainsi envisagé de procéder à la rénovation énergétique de la Villa en 2024.

Les travaux consistent à travailler sur l'éclairage led, le débouillage et équilibrage du réseau de chauffage, la mise en place du plan de comptage Intracting, le remplacement des programmeur VMC, la suppression du bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS), le remplacement de la chaudière et de la régulation.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 70 K € HT.

Dans le cadre notamment du dispositif du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, les communes peuvent bénéficier de subventions.

Le taux de subvention escompté s'élève à 30 % du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0011

N° de feuillet :

11. Acquisition de parcelles de Madame Marie-Françoise STRAU

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs massifs forestiers sur notre ban ont été fragilisés par suite de différentes intempéries.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La commune a transmis aux propriétaires concernés un courrier les sensibilisant sur les risques liés à la chute d'arbres et leur indiquant que la commune pouvait se porter acquéreur des parcelles concernées.

Dans ce cadre, la commune a fait une proposition d'achat à Madame Marie-Françoise STRAU née KOLB pour l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section 23 parcelles n° 110 et 111 lieudit «Fluess» avec une contenance de 2,72 ares et 11,48 ares
- Section 12 parcelles n° 46 et 248 lieudit «Eisenbruch» avec une contenance de 8,33 ares et 6,52 ares

au prix de 130 €/l'are, soit pour l'ensemble des parcelles lui appartenant un montant global de 3 776,50 €. Cette dernière ayant acceptée la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles référencées ci-dessus à Madame Marie-Françoise STRAU née KOLB au prix de 3 776,50 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0012

N° de feuillet :

12. Frais d'écologie 2023/2024

Monsieur Mickael EPPINGER, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- d'une part, les Communes ont l'obligation de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant sur la Commune. Les forfaits à verser à l'enseignement privé par la Commune de résidence des élèves sont calculés par référence au coût moyen de l'enfant scolarisé dans le public, hors charges périscolaires.

Sur la forme, ces aides financières représentent des contributions obligatoires pour les écoles sous contrat d'association qui sont nécessairement inscrites au budget de la Ville. Pour les écoles sous contrat simple, elles constituent des participations facultatives obéissant au régime des subventions pour lesquelles le Conseil Municipal est appelé à se prononcer chaque année.

- d'autre part, les Communes ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement d'une école lorsqu'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Compte tenu de la méthode de calcul, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le forfait annuel 2023-2024 par élève à :

- 1 548 € par élève de classe maternelle,
- 557 € par élève de classe élémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DETERMINE les forfaits communaux à hauteur 557 € par élève de Schweighouse de classe élémentaire et à hauteur de 1 548 € par élève de Schweighouse de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2023/2024,
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Schweighouse-sur-Moder, au titre de l'année scolaire 2023/2024,

	Maternelles	Elémentaires
Coût des écoles publiques (hors subventions et amortissements)	Marelle : 266 256 €	Moulin : 158 188 €
Effectifs 2023/2024 total (hors ABCM)	172	284
Forfait communal	1 548 €/élève	557 €/élève
Effectif élèves de Schweighouse ABCM	10	16
Subvention Collectif Bilingue	15 480 €	
Subvention ABCM Zweispreichheit		8 912 €

- SOLLICITE auprès des communes concernées, le paiement de frais d'écologie,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à procéder au mandatement des contributions et subventions, solliciter le paiement et à signer les conventions financières correspondantes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 067-216704585-20240124-2024DEL_0012-DE



Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



A blue ink signature of M. SPECHT Philippe.

La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

A black ink signature of Mme RITT Joëlle.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024



ID : 067-216704585-20240124-2024DEL_0012-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0013

N° de feuillet :

13. Subvention au Toit Haguenovien

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention pour un montant de 2 000 € par le Toit Haguenovien destinée au bon fonctionnement de l'association pour l'exercice 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Grâce au soutien accordé l'année passée, notamment par la municipalité de Schweighouse-sur-Moder, l'association a pu accueillir de nombreux résidents au sein des divers services. Le Toit propose aussi des colis alimentaires et des repas.

Fort d'une expérience de plus de 30 ans auprès des publics en difficulté sociale, le Toit revient vers la municipalité pour nous convaincre que notre aide sera pour eux plus importante que jamais. En effet, en ces temps de crise sanitaire, les différentes missions proposées aux publics en difficulté sociale par le Toit revêtent un sens particulier puisque le Toit a été sollicité pour contribuer à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- RECONDUIT le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Maric-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0014

N° de feuillet :

14. Subvention Site scolaire Marelle-Moulin - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice du site scolaire Marelle-Moulin pour une participation financière au

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

transport des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2023/2024.

Le montant total de la facture s'élève à 1 674 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70 % du coût du transport soit un montant de 1 171,80 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 171,80 € au site scolaire Marelle-Moulin,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0015

N° de feuillet :

15. Subvention énergies renouvelables

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

A. Subvention énergies renouvelables :

M. SIEFFERT Patrick, 11 rue des Faisans : Chauffe-eau solaire individuel : 250 €

B. Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
SCI Dunes du Littoral	7 rue du Général de Gaulle	204,75 €
KENNEL Claudine	1 rue de la Fluess	446,63 €
FASSEL Jean	9 rue des Tailleurs	168,99 €
WEBER Florian	12 rue des Sports	318,15 €
	TOTAL	1 138,52 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 18 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0016

N° de feuillet :

16. Consultation publique sur la demande d'octroi du permis exclusif de recherches de mines de lithium dit "Permis Plaine du Rhin", présentée par la SAS 2gré

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courriel, en date du 12 janvier 2023, le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas Rhin a informé les maires concernés

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

de l'ouverture d'une consultation électronique et publique sur la demande d'octroi du permis exclusif de recherches de mines de lithium dit « Permis Plaine du Rhin » présentée par la SAS 2gré.

Cette consultation se déroule du 15 janvier au 5 février 2024 inclus. L'ensemble des documents communiqués sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/consultation-demande-octroi-permis-exclusif-recherches-la-plaine-du-rhin>

La Commune de Schweighouse-sur-Moder figure au périmètre concerné par cette demande de permis exclusif de recherches de mines de lithium.

En raison du manque d'informations détaillées portant sur la commune dans le dossier soumis à consultation du public, d'absence de contacts préalables entre la Commune et la société SAS 2gré, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et étant précisé que Messieurs Frank et Christmann votent contre le projet tel que mentionné ci-dessus,

- EMET un avis réservé à cette demande d'octroi du permis exclusif de recherches de mines de lithium dit « Permis Plaine du Rhin » par l'Etat à la société SAS 2gré,
- COMMUNIQUE cet avis aux services de l'Etat.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix

Contre : 2 voix (M. Frank + procuration de M. Christmann)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :